

C.C.A.S. HERICOURT - PLANNING MENSUEL DES PERMANENCES - ANNEE 2018

REÇU LE - 4 DEC. 2017

	SEMAINE 1	SEMAINE 2	SEMAINE 3	SEMAINE 4
LUNDI Matin	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00
	Service social CPAM Sur RDV	Service social CPAM Sur RDV	Service social CPAM Sur RDV	Service social CPAM Sur RDV
Après-midi	CPAM 13 h 00 - 16 h 00	CPAM 13 h 00 - 16 h 00	CPAM 13 h 00 - 16 h 00	CPAM 13 h 00 - 16 h 00
MARDI Matin	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00
	Service de Probation Sur RDV			
Après-midi	Solidarité Femmes Sur RDV 14 h - 17 h Conciliateur sur RDV 14 h 30 - 17 h 00 CPAM 13 h 00 - 16 h 00	Conciliateur sur RDV 14 h 30 - 17 h 00 CPAM 13 h 00 - 16 h 00	Conciliateur sur RDV 14 h 30 - 17 h 00 CPAM 13 h 00 - 16 h 00	Conciliateur sur RDV 14 h 30 - 17 h 00 CPAM 13 h 00 - 16 h 00
MERCREDI Matin	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	A.A.V. 70 Sur RDV CPAM 9 h 00 - 12 h 00
	CDAD 9 h 00 - 12 h 00			CDAD 9 h 00 - 12 h 00
Après-midi	CPAM 13 h 00 - 16 h 00 CDAD 13 h 30 - 17 h 00	CPAM 13 h 00 - 16 h 00	CPAM 13 h 00 - 16 h 00	CPAM 13 h 00 - 16 h 00 CDAD 13 h 30 - 17 h 00
JEUDI Matin	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00	UDAF 10 h 00 - 12 h 00 CPAM 9 h 00 - 12 h 00	CPAM 9 h 00 - 12 h 00
	CPAM 13 h 00 - 16 h 00	CPAM 13 h 00 - 16 h 00 UR-CIDFF Sur RDV	CPAM 13 h 00 - 16 h 00	CPAM 13 h 00 - 16 h 00 UR-CIDFF Sur RDV
Après-midi				
VENDREDI Matin				
Après-midi	Délégué du défenseur des droits Sur RDV 14 h 00 - 16 h 00			

CPAM
Solidarité Femmes
Conciliateur
AAV 70
France Bénévolat
Probation
UDAF
UR-CIDFF
Délégué du défenseur des droits
CDAD

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Solidarité Femmes
Conciliateur de justice
Aide Aux Victimes

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
Union Départementale des Associations Familiales
Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Haute-Saône

10

**AIDE AUX VICTIMES
ACCES AU DROIT – ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE**

Vous êtes victime d'une infraction

Agression - Vol - Escroquerie - Violences Dégradations - Accident de la Circulation - Fraude à la consommation - Abandon de famille - Pension alimentaire impayée - Non représentation d'enfant - Discrimination

Vous êtes confronté à un problème juridique

Dans votre vie professionnelle

Conflit avec l'employeur concernant le paiement du salaire, une modification du contrat de travail, un licenciement...

Dans le cadre familial

Filiation, divorce ou séparation, garde des enfants, paiement de la pension alimentaire...

Litiges

Avec l'administration, un voisin, votre propriétaire, votre banque ou votre assurance...

Des juristes sont à votre disposition pour

- Vous donner toutes les informations nécessaires
- Vous aidez dans vos démarches
- Vous orienter, le cas échéant, vers d'autres professionnels (avocats, huissiers, psychologues, assistantes sociales...)

Un soutien psychologique peut aussi être proposé aux victimes les plus fragilisées

Permanences

À HERICOURT

Centre Communal d'Action Sociale
45 rue du Général de Gaulle
4ème mercredi du mois, 9h/12h
Sur rendez-vous au 03.81.91.70.07

À LURE

Point d'Accueil Municipal « le Bocal »
12 rue Anatole France
4ème mercredi du mois, 14h /17h
Sur rendez-vous au 03.81.91.70.07

À BETHONCOURT

Mairie
Rue Léon Contejean
1er mercredi du mois, 14h /17h
Sur rendez-vous au 03.81.91.70.07

À BELFORT

Centre Culturel et Social des Résidences Bellevue
4 rue de Madrid -BELFORT
Lundi 14h / 17h- sans rendez-vous

A DELLE

Communauté de Communes du Sud Territoire
8 place Raymond FORNI
Dernier mardi du mois 14 h / 17h
Sur rendez-vous au 03.84.22.82.06



12 rue Maurice Ravel
25200 MONTBELIARD

Tél. 03.81.91.70.07
contact@aiavi.fr
www.aiavi.fr



1 rue Paul Petitclerc
70000 VESOUL

Tél. 03.84.78.18.44
contact.aav70@gmail.com



18 Bis rue Gaston Defferre
90000 BELFORT

Tél. 03.84.22.82.06
contact.aav90@gmail.com

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT 70

CINQ POINTS D'ACCES AU DROIT

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) met en place 5 Points d'Accès au Droit (PAD) à Héricourt, Vesoul, Gray, Lure et Luxeuil-les-Bains.

Chacun des PAD permet à toute personne, et notamment aux plus démunis, de bénéficier, confidentiellement et gratuitement :

- d'une information générale sur leurs droits et obligations
- d'une orientation vers les administrations, associations, professionnels juridiques
- d'une aide dans l'accomplissement des démarches
- de consultations juridiques gratuites auprès d'avocats, de notaires et d'huissiers

Les permanences de ces différents PAD sont tenues par un juriste. Le rôle de celui-ci est :

- d'écouter, analyser le problème juridique exposé
- d'y apporter une réponse dans la mesure du possible
- d'informer sur la procédure à effectuer
- de mettre en relation avec un organisme compétent (associations, conciliateurs, professionnels de justice)

Pour chacun des PAD, les personnes peuvent s'informer directement en se rendant sur place, sans rendez-vous, ou par téléphone.

Le Point d'Accès au Droit d'Héricourt se trouve dans les locaux du CCAS au 45 rue du Général de Gaulle. Le numéro de téléphone est le 03 84 36 67 70.

**Les permanences se tiennent les : 1^{er} et 4^e mercredis du mois
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**

CONCILIER POUR RÉCONCILIER

Nommé par le premier Président de la Cour d'Appel, le conciliateur de justice intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et éviter ainsi un procès.

La conciliation est un des modes alternatifs de règlement de litiges. Elle est entièrement gratuite. Elle nécessite la présence des parties et leur accord.

Quel est le champ de compétences du conciliateur ?

Le conciliateur de justice intervient dans de nombreuses affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre un fournisseur et un client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc...

Comment saisir le conciliateur ?

Si vous souhaitez solliciter le conciliateur de justice pour le règlement de votre différend. Aucune formalité particulière n'est à effectuer pour le rencontrer, prendre rendez-vous, téléphonez au :

Centre Communal d'Action Sociale d'HERICOURT (CCAS)
03.84.36.67.70

Une permanence est assurée pour les habitants d'HERICOURT et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt le **Mardi de 14 h00 à 17 h 00** au CCAS d'HERICOURT, 45 rue du Général de Gaulle.

